

# ***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU JEUDI 03 FEVRIER 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Noël MIEGEMOLLE, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

**Présents** : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Vanessa SEVEL BECART, Joël TOURNIER.

**Absents** : Franck COMPAN, Gaël TOUYA,

**Date de la convocation** : 29/01/2022

**Secrétaire de séance** : Sophie BEAUNE

\*\*\*\*\*

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Intervention sur la tarification incitative de Monsieur François DEPREZ, vice-président en charge des déchets de la communauté de communes Cœur de Garonne
- 2 – Equipement et tarification de la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE
- 3 – Demande de subvention de l'école primaire de Gratens
- 4 – Protection sociale complémentaire des agents municipaux
- 5 – Informations diverses
- 6 – Questions diverses

1 – Intervention sur la tarification incitative de Monsieur François DEPREZ, vice-président en charge des déchets de la communauté de communes Cœur de Garonne :

Monsieur le Maire présente en séance Monsieur François DEPREZ, vice-président en charge des déchets au sein de la communauté de communes Cœur de Garonne, et lui laisse la parole.

Ainsi, Monsieur François DESPREZ présente en séance le principe de la tarification incitative pour le ramassage des ordures ménagères qui s'appliquera à compter de 2023.

Un débat question-réponse est ensuite engagé.

2 – Equipement et tarification de la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE :

Monsieur le Maire remet au prochain conseil ce sujet.

3 – Demande de subvention de l'école primaire de Gratens :

Monsieur le Maire présente en séance la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Gratens pour un séjour éducatif au Pays Basque.

Monsieur le Maire indique que 1 élève de la commune est concernée pour ce voyage.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 60 € à la coopérative de l'école de Gratens pour cette élève de la commune.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 60 € pour le séjour éducatif au Pays Basque.

*Délibération n°01-22*

#### 4 – Protection sociale complémentaire des agents municipaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Une dérogation est néanmoins prévue afin de permettre une application progressive des conséquences de cette ordonnance. En effet, sous réserve d'évolutions législatives :

- pour le risque prévoyance : l'obligation de participation financière s'imposera aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025 ;
- pour le risque « santé » : l'obligation de participation financière s'imposera à compter du 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit un débat obligatoire au sein de chaque assemblée délibérante qui porte sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante, doit être réalisé au plus tard avant le 18 février 2022.

L'ensemble des conseillers débattent donc sur la protection sociale complémentaire des agents.

#### 5 – Informations diverses :

\*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que Madame Nadine MIEGEMOLLE sera mise en disponibilité pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, suivant sa demande faite en décembre 2021. Il sera demandé à l'agent en contrat aidé, d'effectuer 10 heures hebdomadaires complémentaires jusqu'au 30 septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent contractuel de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

\*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur BORHOVEN Pascal a sollicité une autorisation de stationnement sur la commune ; le dossier est en cours d'instruction auprès de la préfecture de la Haute-Garonne.

\*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'information émanant d'un cabinet d'avocats concernant une saisie immobilière d'une habitation sur la commune : information à compléter.

\*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que des commerces ambulants vont s'installer une fois par semaine au village ; il s'agit d'une coiffeuse et d'une épicerie.

#### 6 – Questions diverses :

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h45  
Pour copie conforme